

CONSEIL DE PARIS DES 2, 3 et 4 MAI 2018

VŒU DE L'EXECUTIF

RELATIF A LA REALISATION D'UNE STELE EN HOMMAGE A MAURICE AUDIN

Considérant que le jeune mathématicien Maurice Audin, militant de l'indépendance algérienne, a disparu dans la nuit du 11 au 12 juin 1957, à l'âge de 25 ans ;

Considérant que, plus de soixante ans après, les circonstances de sa mort restent non élucidées ;

Considérant que le dossier a connu de nouveaux développements, notamment la reconnaissance par François Hollande le 18 juin 2014 que Maurice Audin est mort pendant sa détention ;

Considérant que le dossier a eu un nouveau retentissement ces dernières semaines, avec de nouvelles prises de position de députés et d'historiens, et d'appel à l'ouverture des archives ;

Considérant que malgré ces nouveaux développements, il est impossible à ce jour d'en connaître l'aboutissement, mais que familles et associations – dont l'association Maurice Audin – ont toujours poursuivi la recherche de la vérité, accompagnés dans leur démarche par de nombreux chercheurs, mathématiciens et citoyens.

Considérant qu'il est important pour la Ville de Paris d'accompagner ce travail ;

Considérant que la Ville de Paris a rendu un hommage public en 2004 en inaugurant une place à son nom dans le 5^e arrondissement, mais que le projet de stèle commémorative y afférent n'a pas pu aboutir ;

Considérant que Maurice Audin, dont le corps n'a jamais été retrouvé, n'a pas de sépulture et que la construction effective d'une stèle permettrait de prolonger l'engagement de la municipalité ;

Sur proposition de l'exécutif municipal, le Conseil de Paris émet le vœu qu'une stèle commémorative soit réalisée en hommage à Maurice Audin au cimetière du Père-Lachaise.

